

N° SIRET : 20006759300018
 Etablissement : MARCHE ET COMBRAILLE
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2023
Page n° 1

Département : CREUSE
 Poste Comptable: SGC AUBUSSON
 Date d'Edition : 18/04/2024

DELIBERATION N° 2024-046/1
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 10/04/2024 à 17 heures 00

Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	47
Nombre de suffrages exprimés	53
VOTES : Contre =0	Pour =53 Abstentions =0
Date de convocation :	04/04/2024

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Gérard GUYONNET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Gérard GUYONNET, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		343 149,75		644 644,46		987 794,21
Opérations de l'exercice	6 139 361,67	6 256 130,27	684 564,19	628 662,28	6 823 925,86	6 884 792,55
TOTAUX	6 139 361,67	6 599 280,02	684 564,19	1 273 306,74	6 823 925,86	7 872 586,76
Résultats de clôture		459 918,35		588 742,55		1 048 660,90
Restes à réaliser			448 716,74	442 646,79	448 716,74	442 646,79
TOTAUX CUMULES	6 139 361,67	6 599 280,02	1 133 280,93	1 715 953,53	7 272 642,60	8 315 233,55
RESULTATS DEFINITIFS		459 918,35		582 672,60		1 042 590,95

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, GRANGE, VENTENAT, VERGNE suppléant MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, DECHAMPS suppléante JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, BOUGEROLLE suppléante MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : PIERRON à VERDIER, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, PAYARD C à MAZET, SOULEBOT à FAUCHER, PLAS à VIRGOULAY, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN.

Excusés : JAMME, D'HULSTER, ROULLAND.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, VIALTAIX, BRUNET, LARGE.

Cachet :



Accusé de réception en préfecture
 023-200067593-20240410-2024-046-1-BF
 Date de télétransmission : 22/04/2024
 Date de réception préfecture : 22/04/2024